
Onzième session
Genève, 2-12 août 2005
Point 8 de l'ordre du jour
Mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP)

Groupe de travail sur les mines autres que les mines
antipersonnel

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION D'EXPERTS MILITAIRES SUR LES MAMAP

Établi par le Président des Réunions d'experts militaires sur les MAMAP

Introduction

1. Le présent ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les MAMAP a pour but d'aider les experts participant à cette réunion à s'y préparer et de les appuyer dans leurs travaux. Il est fondé sur le document établi par le Coordonnateur pour la question, intitulé «Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs», et sur les consultations tenues entre le Coordonnateur et les représentants des diverses délégations depuis la dixième session du Groupe, qui a eu lieu en mars 2005.
2. Le présent ordre du jour provisoire porte sur des points de caractère technique et militaire que soulève la question des mines autres que les mines antipersonnel et qui devront être examinés de manière approfondie à l'échelon des experts militaires dans le but de donner des conseils au Groupe d'experts gouvernementaux et de l'appuyer dans ses travaux. Il vise à mettre en lumière les questions et les détails particuliers qui doivent encore être précisés.
3. Tous les thèmes et questions figurant à l'ordre du jour ont déjà été examinés aux réunions précédentes. Des progrès considérables ont été enregistrés grâce à l'esprit constructif dont les distingués experts ont fait preuve et aux précieux travaux de recherche qu'ils ont effectués. L'objectif commun devrait être de mener à leur terme les travaux dans la mesure du possible. Le Président des Réunions d'experts militaires sur les MAMAP espère que le bon esprit de coopération et de compréhension prévaudra lors des travaux de la onzième session du Groupe, qui se tiendra en août.

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires
qui se tiendra le 4 août 2005**

4. La première Réunion d'experts militaires, qui se tiendra le 4 août de 10 heures à 13 heures, aura pour objectif d'examiner tous les principes relatifs à l'utilisation des MAMAP qui ont été présentés à la session tenue par le Groupe en mars 2005:

- i) Détectabilité, détectabilité de toutes les MAMAP, exclusions et définitions;
- ii) Toutes les MAMAP doivent avoir une durée de vie limitée, exclusions et définitions;
- iii) Protection des champs de mines, moyens utilisés (enregistrement, surveillance, marquage, clôture);
- iv) Conséquences militaires que pourraient avoir des restrictions sur les transferts de certains types de MAMAP;
- v) Périodes de transition souhaitables/nécessaires dans chaque cas;
- vi) MAMAP figurant dans les stocks, prescriptions techniques et mesures de sécurité;
- vii) Idées pour améliorer la coopération internationale;
- viii) Toute autre question.

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires
qui se tiendra le 10 août 2005**

5. La deuxième Réunion d'experts militaires, qui se tiendra le 10 août de 10 heures à 13 heures, aura pour objectif de continuer à réfléchir au contenu de l'annexe I du document CCW/GGE/XI/GW.2/1 et aux spécifications qui pourraient être intégrées dans un instrument par le Groupe d'experts gouvernementaux, en ce qui concerne en particulier les points suivants:

- i) Conception des dispositifs de mise à feu et capteurs;
- ii) Spécifications applicables à la zone dont le périmètre est marqué;
- iii) Prescriptions techniques applicables aux systèmes d'autodestruction, d'autodésactivation et d'autoneutralisation/autodésactivation;
- iv) Techniques d'enregistrement et de marquage;
- v) Toute autre question.

6. Les questions de caractère militaire ou technique qui ont été soulevées par des représentants lors de précédentes réunions seront classées et donneront lieu à des éclaircissements lors de la Réunion.
